



Different avec rapport d expertise assureur

Par **Tototte**, le **28/11/2016** à **12:16**

Bonjour ,
Mon vehicule , vient d etre touche par un vehicule inconnu , alors qu il etait immobile , gare sur un emplacement .
Expert de L Assurance , a etablit un rapport dont la liste fait etat des degats chiffres , en pieces , et cout relatif de main d oeuvre .
le declare en VEI , c est a dire , en base financiere.
mentionne le montant de la prise en charge de l assurance .
Par contre , au telephone , il mentionne une reserve sur d eventuelle degats , qui le rendrait Techniquement irreparable VTR .Cependant , ds le rapport d expertise , rien ne vient etayer , ni chiffrer cette etat de fait .
La decision a prendre , de laisser le vehicule ,ou d opter pour reparations , na pas du tout les memes coequences .
Cette omission est elle courante ?
Que devrait comporter l integralite d un rapport d expertise ?
Votre eclairage me sera precieux pour decider , de la suite a donner , et je vous remercie par avance de votre aide cordiale .
Bien sincerement
Tototte

Par **chaber**, le **28/11/2016** à **15:27**

bonjour
[citation] Expert de L Assurance , a etablit un rapport dont la liste fait etat des degats chiffres , en pieces , et cout relatif de main d oeuvre .
le declare en VEI , c est a dire , en base financiere.
mentionne le montant de la prise en charge de l assurance .
[citation]procédure normale
[citation]Par contre , au telephone , il mentionne une reserve sur d eventuelle degats , qui le rendrait Techniquement irreparable VTR .Cependant , ds le rapport d expertise , rien ne vient etayer , ni chiffrer cette etat de fait .
[citation]si VEI l'expert n'est pas tenu de chiffrer les réserves
[citation]La decision a prendre , de laisser le vehicule ,ou d opter pour reparations , na pas du tout les memes coequences .
[citation]de toutes façons l'indemnisation se limitera à la valeur du véhicule et non au montant des réparations